



Réseau des Chefs Traditionnels
d'Afrique pour la gestion durable de la
biodiversité et des écosystèmes de forêts



Déclaration des Chefs Traditionnels à l'occasion de la Semaine du Foncier 2021

CNCTC

Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun



Centre pour
l'Environnement et
le Développement

La présente Déclaration, formulée à l'occasion de l'édition 2021 de la Semaine du Foncier, par les autorités traditionnelles présentes, a pour objectif de formuler à l'endroit des pouvoirs publics, une série de recommandations pour la réforme foncière et, au-delà, pour les réformes sectorielles en cours. La Déclaration s'adresse donc à l'ensemble du Gouvernement.

Les Chefs traditionnels saluent les réformes en cours, et l'attention accordée par le Gouvernement à la promotion de la gestion locale dans notre pays, et encouragent toutes les administrations publiques sectorielles à traduire dans les faits l'attention accordée aux communautés et aux autorités traditionnelles. Quatre éléments sont à prendre particulièrement en compte :

1 Le statut des villages

Les Chefs Traditionnels sont convaincus que le développement se fera à partir des villages, et se réjouissent du nombre important et de la diversité de projets conduits sur leurs terroirs. Ils pensent toutefois que les résultats seraient plus importants si cinq préalables étaient pris en compte :

a

La reconnaissance de la propriété collective des villages sur leurs terres coutumières, comme un moyen de protéger les terres indispensables à la survie des générations présentes et futures. Ce sera aussi un moyen de prévention des conflits, l'absence de terres pour les usages communautaires constituant un risque important de conflits entre les porteurs de ces projets et les populations ;

b

L'évolution de la relation entre les porteurs de projets d'investissement et les communautés : on pourrait par exemple envisager que les communautés deviennent actionnaires, même dans de faibles proportions, des investissements qui s'implantent sur des espaces dont ils sont délocalisés. Cette mesure contribuera à permettre aux communautés de recevoir une part des richesses créées à partir de l'exploitation de leur terroir, et transformerait les villages en protecteurs de l'investissement ;

c

La mise en cohérence des textes juridiques et politiques sectoriels : certains reconnaissent au village la possibilité de gérer des ressources sur un territoire donné (forêt communautaire, territoire communautaire de chasse), tandis que la gestion de la terre n'est toujours pas encadrée par la législation ;

d

L'adoption de mesures pour faciliter la détermination de limites des villages, afin d'assurer une meilleure maîtrise du territoire national et gestion de l'espace ;

e

L'utilisation de la réforme foncière en cours pour assurer, dans la mesure du possible, la formalisation des droits coutumiers, en rapprochant les textes étatiques du vécu quotidien des populations.

2

La reconnaissance et la clarification du rôle du Chef Traditionnel

Les autorités traditionnelles indiquent leur double allégeance, à l'Etat et à leurs communautés, qui leur donne une position unique à la fois de protecteurs des intérêts de l'Etat et de ceux des communautés. Enfin, les Chefs Traditionnels assurent, sur certaines questions, la continuité du service public, par la permanence dont ils jouissent, par rapport à la mobilité des autorités administratives. Il serait donc important pour formaliser le rôle du Chef Traditionnel :

a

En matière de gestion des terres.

Le Chef traditionnel est associé aux travaux de la Commission Consultative. Il joue cependant un rôle important dans la gestion des terres dans le village, et ce rôle n'est pas reconnu par les textes.

b

Avec l'entrée en lice des Maires dans la gestion des terres, il serait important de clarifier les rôles et compétences entre les maires, autorités administratives locales et autorités traditionnelles ;

c

En matière de gestion du contentieux foncier.

Le Chef Traditionnel joue un rôle central dans la gestion des conflits, notamment par la médiation, ou par les décisions qu'il prend. Une clarification est toutefois nécessaire pour assurer une répartition nette des rôles entre les Chefs Traditionnels, les autorités administratives locales et les autorités judiciaires. Les enjeux de cette mesure sont : (1) la gestion apaisée des terres dans les villages ; (2) le désengorgement des tribunaux, dont le contentieux foncier représente une grande partie du rôle ;

d

Enfin, et afin qu'ils remplissent efficacement leur rôle en matière de bonne gouvernance du foncier local, les autorités traditionnelles souhaitent bénéficier de formations et d'accompagnements divers de la part des pouvoirs publics.

3

La question des expropriations et des indemnisations

Les communautés rurales estiment que les indemnisations payées à l'occasion des expropriations pour cause d'utilité publique ne reflètent pas la valeur des pertes subies. Au moins trois cas de figure peuvent être mentionnés :

a

Les biens détruits figurent sur la liste de ceux susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation : les taux sont dans ce cas généralement bas, et ne permettent pas de remplacer les biens détruits ;

b

Les biens détruits ne figurent pas sur la liste de ceux susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation : les personnes affectées supportent donc toutes seules les coûts des pertes. C'est par exemple le cas des plantes fourragères ;

c

La nature des biens ne permet pas de procéder à une indemnisation : c'est le cas par exemple des sites sacrés, dont la destruction soulève des questions qui ne sont pas pris en compte par la législation

Les Chefs Traditionnels appellent à une révision urgente des textes organisant l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les autorités Traditionnelles réaffirment leur disponibilité à collaborer avec les administrations publiques, le Parlement, les Régions, les investisseurs et les communautés dans la promotion du développement dans notre pays. Ils appellent de leurs vœux une communication efficace pour vulgariser les instruments de gestion foncière dans notre pays, pour une plus grande appropriation par les acteurs, surtout les communautés locales et les peuples autochtones. Ils souhaitent que les outils de promotion de la transparence et d'amélioration de la gouvernance foncière, comme la cartographie participative et Landex soient officialisés, vulgarisés et effectivement utilisés dans la gestion des terres au Cameroun.